

En ouverture de séance, le SNU a rappelé sa demande d'ouverture d'une négociation d'un accord prévoyant la compensation, sous forme indemnitaire, du jour de carence pour les agent-es sous statut public de pôle emploi.

Si une circulaire du Ministre de l'action et des comptes publics du 15/02/18 confirme bien que le jour de carence est « applicable aux fonctionnaires, personnels militaires, agents contractuels de droits publics... » donc aux agent-es sous statut public de Pôle Emploi. **Un accord salarial à La poste a décidé de compenser sous forme indemnitaire le jour de carence pour ses fonctionnaires par « décision unilatérale négociée entre les partenaires sociaux et la direction de La poste ».**

Qu'attend la Direction générale de pôle emploi pour s'en inspirer ?



Félicitations aux 2 collègues qui ont pu réintégrer l'établissement.
Et aux 3 collègues qui ont obtenu la mutation ou le changement de filière souhaités.



Les élu-es SNU soutiennent les 2 collègues qui sont en partage de voix. Pour le SNU, la mutation d'un-e agent-e sous statut public devrait être prioritaire sur la promotion d'un-e candidat-e de droit privé pour les postes de IV A.

Mouvements locaux : les élu-es sont informés que le directeur régional accède à la demande d'un 1 collègue et refuse pour 2 autres. A noter la belle mobilisation du collectif de Vaulx en Velin suite au énième refus de l'établissement à la demande d'un collègue pour lequel la direction avance des arguments fallacieux.

Candidatures irrecevables : les élu-es CPLU, oiseaux de mauvais augure ?



La direction n'informe même plus les agent-es sous statut public dont la candidature est irrecevable. C'est par nous que les collègues ont appris la (mauvaise) nouvelle. La direction a confirmé cette pratique en disant qu'elle avait reçu des réponses parfois irrévérencieuses des agent-es et a donc cessé l'envoi de l'information !

Le SNU a défendu les situations des collègues dont les candidatures sont irrecevables et a demandé qu'une solution soit trouvée lors des prochains mouvements. Continuez à postuler sur les postes, zones géographiques souhaitées même si le niveau d'emploi des postes diffusés ne correspond pas. C'est une façon de faire connaître votre situation à la direction et de bénéficier de l'appui des élu-es CPLU.

**Venez-vous informer lors de nos journées
de formation syndicale – CFS- :**
30 avril au CISL à Lyon-
14 mai à Clermont Ferrand

**Prochaine CPLU 2^{ème}
mouvement le 16 mai
(Diffusion de postes courant
avril).**